

Conseil consultatif ministériel de  
l'éducation de l'enfance en difficulté  
Rapport annuel à la ministre

Pour l'exercice 2013-2014  
*Période : juin 2013, octobre 2013 et février 2014*

**Ministry of Education**

MACSE  
c/o Special Education Policy  
and Programs Branch  
18<sup>th</sup> floor, Mowat Block  
900 Bay Street  
Toronto ON M7A 1L2

**Ministère de l'Éducation**

CCMEED  
c/o Direction des politiques et des  
programmes de l'éducation  
de l'enfance en difficulté  
18<sup>e</sup> étage, 900, rue Bay  
Toronto ON M7A 1L2



Le 15 septembre 2014

L'honorable Liz Sandals  
Ministre de l'Éducation  
900, rue Bay  
Édifice Mowat, 22<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario)  
M7A 1L2

**OBJET : Rapport annuel du Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté**

Madame la Ministre,

Vous trouverez ci-joint le rapport annuel sur les activités du Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté pour l'exercice 2013-2014. Le Conseil est heureux d'avoir pu discuter avec vous et le personnel du ministère de l'Éducation des pratiques réussies et prometteuses concernant les élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation. La Direction des politiques et des programmes de l'éducation de l'enfance en difficulté continue d'apporter un soutien inestimable au Conseil, notamment en lui donnant des conseils éclairés et opportuns.

Pour 2013-2014, le Conseil avait établi les priorités suivantes : fournir une rétroaction sur le document de travail publié par le ministère de l'Éducation intitulé *Élaboration de la prochaine étape de la stratégie d'éducation de l'Ontario* et formuler des commentaires sur le document intitulé *Consultations à propos des mesures d'économies et de modernisation pour les conseils scolaires*. Le présent rapport contient des précisions sur la contribution du Conseil dans ces domaines.

Pour 2014-2015, le Conseil a établi les priorités suivantes : la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein et le dépistage précoce; et les anomalies en éducation de l'enfance en difficulté, les lignes directrices et les interventions.

Nous serons heureux de vous rencontrer en octobre 2014 lors de notre réunion en personne pour discuter plus longuement des façons dont le Conseil peut seconder les efforts du Ministère visant à aider les élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation en Ontario.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

John Wilhelm

## Contenu du rapport

|                                                                                             |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>MANDAT ET STRUCTURE DU CONSEIL .....</b>                                                 | <b>4</b>  |
| <b>CHANGEMENTS APPORTÉS À LA COMPOSITION DU CCMEED .....</b>                                | <b>5</b>  |
| <b>RÉALISATIONS DE DE 2013-2014.....</b>                                                    | <b>5</b>  |
| <b>RECOMMANDATIONS À LA MINISTRE EN 2013-2014 .....</b>                                     | <b>6</b>  |
| <b>ÉLABORATION DE LA PROCHAINE ÉTAPE DE LA STRATÉGIE<br/>D'ÉDUCATION DE L'ONTARIO .....</b> | <b>6</b>  |
| <b>PRIORITÉS DU CONSEIL POUR 2014-2015.....</b>                                             | <b>7</b>  |
| <b>ANNEXE 1 .....</b>                                                                       | <b>9</b>  |
| <b>ANNEXE 2 .....</b>                                                                       | <b>10</b> |
| <b>ANNEXE 3 .....</b>                                                                       | <b>12</b> |

## **Mandat et structure du conseil**

Le Comité consultatif sur l'enfance en difficulté a été créé en 1974 et a depuis été réformé à maintes reprises. Il a plus tard été renommé Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté. Le mandat et la structure du Conseil, tels qu'ils étaient lors de l'exercice financier 2012-2013, se décrivent comme suit :

Le Conseil conseille la ministre de l'Éducation sur toute question liée à l'établissement et à la prestation des programmes et des services pour les élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation, y compris des questions portant sur le dépistage et l'intervention précoces des élèves ayant des besoins particuliers.

Conformément au décret, le Conseil doit :

- examiner des propositions ou positions du ministère de l'Éducation ou d'autres ministères, qui lui sont présentées périodiquement;
- relever les préoccupations touchant les programmes et les services offerts aux élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation, ainsi qu'informer et conseiller le Ministère et lui soumettre des recommandations à ce chapitre;
- remettre un rapport annuel comprenant des recommandations à la ministre; et
- se réunir jusqu'à trois fois par an, pour un total d'au plus quatre jours et demi.

Le Conseil est composé comme suit :

- un siège pour chacune des neuf anomalies;
- un siège pour chaque tranche de neuf représentantes et représentants du milieu de l'éducation et de catégories professionnelles;
- un siège pour une représentante ou un représentant des élèves;
- un siège pour une représentante ou un représentant de la communauté autochtone;
- un siège sans droit de vote pour le ministère des Services sociaux et communautaires;
- un siège sans droit de vote pour le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse;
- un siège sans droit de vote pour le ministère de la Santé et des Soins de longue durée;
- un siège sans droit de vote pour le ministère de la Formation et des Collèges et Universités;
- deux représentantes ou représentants de la communauté francophone et deux de la communauté catholique, nommés parmi les personnes occupant les sièges ci-dessus.

Les membres du Conseil sont nommés pour un mandat maximal de trois ans, celui-ci pouvant être reconduit une fois. Le Ministère envoie un appel de demandes à une liste d'organismes ayant un intérêt dans le secteur de l'éducation de l'enfance en difficulté du poste à combler. Les candidates et candidats potentiels doivent déposer leur demande

directement au Secrétariat des nominations, qui les transmet ensuite au bureau de la ministre. Les candidatures sont évaluées puis présentées à la ministre, qui prend la décision définitive.

#### Changements apportés à la composition du CCMEED

Au cours de l'exercice 2013-2014, les membres ci-après ont quitté le Conseil :  
Tracy Grant, qui représentait les anomalies multiples  
Marlene Pike, qui représentait les directions d'école

Les membres ci-après se sont joints au Conseil :

- Jim Van Buskirk, qui représente les travailleuses et les travailleurs sociaux
- Shelly Durance, qui représente le personnel enseignant
- Braxton Hartman, qui représente les élèves et les jeunes
- Domenica Leone, qui représente les agentes et agents de supervision
- Lucille Norman, qui représente les anomalies multiples
- Sharon McWhirter, qui représente les orthophonistes

Veuillez consulter l'annexe 1 pour obtenir une liste des membres.

#### **Réalisations de 2013-2014**

Le Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté est chargé de conseiller la ministre de l'Éducation sur toute question liée à l'établissement et à la prestation de programmes et de services aux élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation.

Le Conseil fait valoir ses idées par l'entremise de ses représentants qui siègent à divers groupes de travail du Ministère et à d'autres comités consultatifs composés d'intervenants. Les membres du Conseil ont participé à des audioconférences ponctuelles et ont continué de faire valoir leur point de vue dans des rapports. Ils ont également documenté les pratiques réussies et les principaux défis dans les différents milieux de l'éducation de l'enfance en difficulté et les ont communiquées au Conseil.

Au cours de cet exercice, le Conseil a eu l'occasion de donner des conseils et de prendre part à des discussions en lien avec plusieurs domaines qui touchent les élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation, notamment :

- les ressources pour soutenir les élèves ayant une lésion cérébrale acquise ou un ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale;
- l'ébauche de lignes directrices élaborées par le Groupe de travail sur les troubles d'apprentissage;
- la santé mentale;
- les plans d'enseignement individualisés;
- les transitions;

- l'apprentissage pour tous de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année;
- les programmes de soins, de traitement, de services de garde et de services correctionnels (STGC);
- le plan d'itinéraire d'études (PIE);
- le document intitulé *Vers une discipline progressive sans préjugés à l'école : Guide de ressources à l'usage des leaders scolaires et des leaders du système*;
- le plan d'amélioration des conseils scolaires pour le rendement des élèves;
- la Stratégie des mesures d'économies et de modernisation pour les conseils scolaires;
- l'appui aux programmes pour l'éducation parallèle;
- le document intitulé *D'un stade à l'autre : Une ressource sur le développement des jeunes*.

Les membres du Conseil sont tenus de consulter les groupes qu'ils représentent en ce qui a trait aux questions liées à l'éducation de l'enfance en difficulté et de collaborer avec eux. Ils doivent également entrer en contact avec leurs groupes respectifs avant et après les réunions du Conseil. Un résumé des thèmes importants de 2013-2014 figure à l'annexe 2.

### **Recommandations à la ministre en 2013-2014**

Le Conseil a établi ses priorités pour l'exercice 2013-2014, soit fournir une rétroaction sur le document de travail publié par le ministère de l'Éducation intitulé *Élaboration de la prochaine étape de la stratégie d'éducation de l'Ontario* et formuler des commentaires sur le document intitulé *Consultations à propos des mesures d'économies et de modernisation pour les conseils scolaires*, surtout en ce qui a trait à l'éducation de l'enfance en difficulté. Au cours des trois réunions de l'exercice, les groupes de travail ont pris le temps de discuter du point de mire des priorités ainsi que des recommandations à formuler pour le prochain exercice.

Ces rapports contiennent des précisions sur la contribution du Conseil dans ces domaines.

### **Élaboration de la prochaine étape de la stratégie d'éducation de l'Ontario**

Le travail du groupe de travail portait sur les réponses à sept questions particulières qui sont indiquées dans le contexte du document. Ces questions étaient axées sur les domaines suivants :

- Les compétences, les connaissances et les caractéristiques que les élèves doivent développer pour réussir après leurs études;
- Le bien-être des élèves;
- L'équité;
- La garde d'enfants, et la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein;
- L'engagement des élèves;
- L'utilisation efficace de la technologie dans l'enseignement et dans

- l'apprentissage;
- Les partenariats.

### **Commentaires sur le document *Consultations à propos des mesures d'économies et de modernisation pour les conseils scolaires***

Le groupe de travail a soutenu les politiques, les programmes et services, et les processus d'éducation de l'enfance en difficulté, ainsi que les comportements et les relations, qui sont axés sur les élèves, respectueux, dynamiques, accessibles et responsables et en a tenu compte dans l'élaboration de ses principes directeurs. Le groupe de travail a défini les aspects suivants liés à l'éducation de l'enfance en difficulté et a recueilli des commentaires à la lumière de ces aspects :

- Écoles sous-utilisées et de petite taille;
- Soutiens relatifs à la baisse des effectifs;
- Responsabilité améliorée;
- Répartition des économies liées aux gains d'efficacité;
- Livres électroniques et apprentissage en ligne;
- Nouvelles technologies;
- Trouver le juste équilibre;
- Aller de l'avant ensemble.

Le groupe de travail a établi un ensemble de principes directeurs afin d'alimenter le recueil de commentaires sur ces domaines prioritaires.

Le président et les membres du Conseil ont également participé à plusieurs comités consultatifs et ont assisté à des réunions avec différents organismes afin de faire valoir les points forts, les besoins et les préoccupations des élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation.

### **Priorités du conseil pour 2014-2015**

Pour 2014-2015, le Conseil a établi deux priorités : la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein et le dépistage précoce; les anomalies en éducation de l'enfance en difficulté, les lignes directrices et les interventions. Des groupes de travail ont été mis sur pied pour fournir des suggestions et des conseils sur ces sujets. Les responsables de chacun des groupes de travail font également partie du comité exécutif du Conseil.

Le Conseil répond également aux demandes ponctuelles de commentaires ou de consultation, selon les besoins. Les membres du Conseil continueront de collaborer avec le personnel du Ministère pour veiller à ce que les conseils fournis cadrent avec les priorités du Ministère.

Au cours de l'année à venir, le Conseil continuera de traiter les questions relatives à la prestation de services aux élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation. Des consultations auront lieu lors des trois réunions prévues durant l'exercice. Les

membres participeront également à des audioconférences au besoin ainsi qu'aux discussions et aux forums qui seront organisés au fil du temps, et ils fourniront régulièrement des avis et des commentaires au Ministère, à la demande de celui-ci.

Le Conseil continue d'évaluer sa propre efficacité. Après chaque réunion, un résumé des commentaires des membres du Conseil sur son efficacité est remis à tous les membres ainsi qu'au personnel du Ministère. À la suite de suggestions formulées par les membres du Conseil, le Ministère continue de mettre à profit les changements apportés au cours des années antérieures, en multipliant notamment les occasions informelles de dialogue et de réseautage avec les membres du Conseil et le personnel du Ministère. Le Conseil croit également que le temps supplémentaire alloué aux groupes de travail prévu à l'ordre du jour de la journée a constitué une utilisation efficace du temps.

## Annexe 1

Composition du conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté  
Du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2013

| <b>Anomalies et communautés d'intérêts représentées</b>                                                                                                                                                                                                                                                                               | <b>Membres</b>                                                                                                                                                |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Présidence du Conseil</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | John Wilhelm                                                                                                                                                  |
| <b>Anomalies</b><br>Troubles d'apprentissage / communauté francophone<br>Troubles envahissants du développement et autisme<br>Surdité et surdité partielle<br>Douance<br>Handicap de développement<br>Cécité et basse vision<br>Handicaps physiques<br>Anomalies associées<br>Troubles d'ordre émotionnel et troubles du comportement | Suzanne Bonneville<br>Janette Seymour<br>Catherine Luetke<br>David Mason<br>Laura Lachance<br>Dawn Clelland<br>Kim Pearson<br>Lucille Norman<br>Robert Savage |
| <b>Représentantes et représentants du milieu de l'éducation</b><br>Agentes et agents de supervision, communauté catholique<br>Conseillères et conseillers scolaires<br>Directions d'école<br>Personnel enseignant<br>Aides-enseignantes et aides-enseignants                                                                          | Domenica Leone<br>Cheryl Lovell<br>Marlene Pike<br>Shelly Durance<br>Marcia Brown                                                                             |
| <b>Professionnels</b><br>Personnel médical<br>Psychologues<br>Travailleuses et travailleurs sociaux<br>Orthophonistes                                                                                                                                                                                                                 | D <sup>r</sup> Arlette LeFebvre<br>Joe Trovato<br>Jim Van Buskirk<br>Sharon McWhirter                                                                         |
| <b>Communauté autochtone</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Marion Macdonald                                                                                                                                              |
| <b>Élèves / jeunes</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Braxton Hartman                                                                                                                                               |
| <b>Ancienne présidente / conseillère</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Lynn Ziraldo                                                                                                                                                  |

## **Annexe 2**

### **Collaboration avec la communauté – domaines prioritaires pour 2013-2014**

Le Conseil met toujours l'accent sur les domaines prioritaires de l'exercice précédent suivants :

#### **Transitions**

- L'harmonisation du langage concernant la planification de la transition, tout particulièrement entre le nouveau plan d'itinéraire d'études (PIE) et le plan d'enseignement individualisé (PEI), est importante pour éviter toute confusion.
- L'importance de l'engagement des élèves dans le processus de transition continue d'être une priorité. Le plan d'itinéraire d'études pourrait contribuer à encourager les élèves à s'exprimer et à les soutenir dans le cadre du processus du PEI.
- La création de fiches de conseils sur les transitions à l'intention des parents s'est avérée une pratique efficace.
- Dans certains conseils scolaires, des élèves créent des cartes d'autonomie sociale à partir de leur PEI, qui leur font prendre conscience de leurs points forts et de leurs besoins.
- Pour que la planification de la transition soit efficace, les plans de transition doivent être considérés comme des documents évolutifs, qui permettent la pleine participation des parents et des élèves.
- La transition des élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation de l'école secondaire à un milieu postsecondaire demeure un enjeu.
- Il est important d'enseigner aux élèves des compétences en matière d'autonomie sociale pour les aider à mener à bien le processus de transition.
- La collaboration et la communication continues entre les conseils scolaires et les organismes communautaires sont essentielles.

#### **Santé mentale**

- Le CCMEED a soutenu l'allocation de fonds du Ministère pour l'embauche de responsables en matière de santé mentale dans chaque conseil scolaire au cours de l'année scolaire 2013-2014.
- Les services de soutien en santé mentale demeurent insuffisants dans les écoles de langue française de l'Ontario. Certains élèves francophones doivent donc être aiguillés vers des services en anglais.
- Le Conseil a indiqué que le document *Vers un juste équilibre – Pour promouvoir la santé mentale et le bien-être des élèves – Guide du personnel scolaire* a été bien accueilli.
- Voici certains des défis en matière de santé mentale dans le secteur de l'éducation : la détermination des problèmes des élèves, la navigation dans le réseau complexe de soutiens communautaires et la compréhension au niveau de l'école de la façon d'accompagner les élèves ayant des besoins en matière de santé mentale.

## **Anomalies**

- Les catégories d'anomalies doivent être mises à jour étant donné que les concepts et les terminologies sont désuets. La création d'un groupe de travail pour entreprendre les travaux constituerait un bon premier pas.
- Il faudrait créer un répertoire des pratiques efficaces pour s'occuper des élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation. Tous les élèves ayant des anomalies gagneraient à avoir accès à des ressources similaires.
- L'établissement du groupe de travail sur les difficultés d'apprentissage a été bien accueilli. L'établissement de groupes de travail pour toutes les anomalies serait un grand pas en avant pour contribuer à renforcer la cohérence quant à l'identification au sein du secteur de l'éducation.
- Le nombre d'élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation ou des problèmes de santé mentale continue d'augmenter.
- Les élèves ayant des besoins complexes constituent encore un défi pour les conseils scolaires.
- L'accès des élèves à des services ailleurs que dans le système scolaire, comme les jeunes ayant accès à des services psychiatriques en temps opportun, demeure un défi.

## **Partenariat et collaboration**

- Même si on a observé une tendance à une plus grande collaboration interministérielle entre les ministères, il subsiste encore un manque de coordination entre les différents prestataires de service en ce qui concerne la prestation de services de soutien aux élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation.
- La collaboration entre les secteurs reste une tâche ardue en l'absence d'objectif commun.
- Il est nécessaire de porter toute son attention sur la petite enfance étant donné qu'il y a de plus en plus d'enfants ayant des besoins élevés qui commencent à fréquenter l'école à un âge précoce.
- Il y a toujours un nombre croissant d'élèves qui ont besoin de services à l'enfance en difficulté, ce qui augmente la charge de travail des aides-enseignantes et aides-enseignants.
- L'engagement des parents et des élèves est essentiel à l'élaboration des PEI.

## **Annexe 3**

### **Résumé des réunions du conseil de 2013-2014**

Le Conseil a tenu trois réunions durant l'exercice, soit en juin 2013, en octobre 2013 et en février 2014.

#### **Juin 2013**

- La Direction des politiques et des programmes de l'éducation de l'enfance en difficulté (DPPEED) a fait le point sur les questions suivantes :
- La note Politique/Programmes n° 156 (Appuyer les transitions pour les élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation) est maintenant publiée et ses exigences s'appliqueront à compter de septembre 2014.
- La santé mentale – Du financement est offert à tous les conseils scolaires de l'Ontario pour l'embauche de responsables en matière de santé mentale. Chaque conseil a reçu 25 000 \$ afin de mettre en œuvre cette stratégie.
- L'initiative de l'Équipe d'appui pour la santé mentale dans les écoles continuera de prendre de l'ampleur et se poursuivra au-delà de trois ans.
- Les programmes de soins, de traitement, de services de garde et de services correctionnels (STGC) :
  - Les programmes de STGC sont des programmes éducatifs offerts dans des établissements de soins, de traitement, de services de garde et de services correctionnels aux élèves qui ne sont pas en mesure de fréquenter une école ordinaire en raison de leurs besoins de soins, de traitement ou de réadaptation.
  - Pour les élèves inscrits dans ces programmes, les transitions et le bien-être ont une importance cruciale. Il faut que la transition se fasse sans heurts lorsqu'ils ou elles réintègrent leur école et leur collectivité.
- Des représentants de la Direction de la réussite des élèves et de l'apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans du ministère de l'Éducation ont présenté un aperçu du plan d'itinéraire d'études (PIE). Le plan d'itinéraire d'études (PIE) constituera le principal outil de planification utilisé par l'élève à mesure qu'il ou elle avance dans ses études et se dirige vers sa première destination postsecondaire. Ce plan :
  - permettra à l'élève d'acquérir des connaissances et des compétences pour élaborer des plans d'études, des plans de carrière et des plans personnels tout au long son existence;
  - l'aidera à avancer avec succès d'une année à l'autre et d'une école à une autre tout au long de sa scolarité, que ce soit à l'élémentaire ou au secondaire;
  - l'aidera pour son passage de l'école élémentaire à l'école secondaire;
  - permettra de s'assurer que chaque élève dispose d'un plan au moment où il ou elle quitte le secondaire pour sa première destination postsecondaire

(programme d'apprenti, collège, intégration à la vie communautaire, université, monde du travail).

### **Octobre 2013**

- Le Ministère a fait le point sur plusieurs programmes et initiatives de l'éducation de l'enfance en difficulté, notamment la Stratégie ontarienne globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances du gouvernement, *Esprit ouvert, esprit sain*, et le document *Pour l'avancement de la santé mentale : un système adapté aux besoins des enfants et des jeunes* du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ).
- Un représentant a présenté aux membres un aperçu de la Stratégie des mesures d'économies et de modernisation pour les conseils scolaires relative à l'éducation de l'enfance en difficulté. Il a donné une explication détaillée des programmes de Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté (SEED) et d'Allocation au titre du volet Besoins élevés (VBE).
- La Direction des politiques et des programmes de l'éducation de l'enfance en difficulté a présenté les grandes lignes du *Rapport de 2012 sur les tendances provinciales concernant les plans d'enseignement individualisés*. Les conseils scolaires ont rapporté que l'apprentissage professionnel en cours dans les quatre domaines suivants a grandement contribué à cette amélioration :
  - l'information,
  - le perfectionnement professionnel,
  - l'élaboration de ressources,
  - l'examen interne des PEI.

### **Février 2014**

- Le Ministère poursuit sa collaboration avec le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ) et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (MSSLD) en ce qui concerne la planification d'une transition intégrée pour les jeunes atteints d'une déficience intellectuelle ainsi que les moyens à prendre pour leur assurer une transition vers les services aux adultes et un soutien à long terme. Le Comité spécial des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle devra présenter son rapport provisoire à la Chambre au plus tard le 26 février 2014, et son rapport final au plus tard le 15 mai 2014.
- En 2013-2014, les 72 conseils scolaires ont reçu du financement pour embaucher un responsable en matière de santé mentale.
- Trois nouveaux groupes de travail ont été mis sur pied pour se pencher sur les anomalies suivantes : douance, déficience intellectuelle, légère ou non, et anomalies de comportement.
- La NPP n° 8 sur les difficultés d'apprentissage est en cours de révision, sa publication étant prévue pour le printemps 2014. La mise en œuvre de la version révisée de la NPP doit avoir lieu en septembre 2014.

- La mise en œuvre de la NPP n° 156 (Appuyer les transitions pour les élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation) débutera en septembre 2014.
- Le 29 avril 2014, le Ministère prévoit réunir tous les conseils scolaires pour une journée de perfectionnement professionnel sur L'apprentissage pour tous, de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année. Cette journée permettra de faire le point sur les initiatives du ministère de l'Éducation (EDU) et sur les observations des conseils scolaires de district et comprendra des ateliers en petits groupes assortis de présentations des conseils scolaires de district portant principalement sur leurs projets dans plusieurs domaines prioritaires, notamment la NPP n° 156 (Appuyer les transitions pour les élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation), les plans d'enseignement individualisé (PEI) et les plans d'itinéraire d'études de « Tracer son itinéraire vers la réussite ».
- Le MSEJ a également présenté au Conseil une mise à jour sur le plan d'action *Pour l'avancement de la santé mentale*, qui transformera le système de santé mentale public pour les enfants et les jeunes, ainsi que sur la collaboration avec la DPPEED pour trouver des moyens d'améliorer les résultats scolaires des jeunes participant aux programmes éducatifs de l'article 23 dans le système de justice.
- Dans le cadre de cette transformation, certains services essentiels en santé mentale seront offerts dans des collectivités à l'échelle de l'Ontario, et d'autres services spécialisés seront disponibles à l'échelon régional ou provincial. La définition des services essentiels contribuera à rendre le système plus transparent pour les parents et les jeunes, mais aussi pour les personnes qui aident les familles à trouver les services qui leur sont nécessaires.